



APPEL A CANDIDATURE

M. Mme DATE DE NAISSANCE...../...../.....
 NOM – PRENOM.....
 ADRESSE.....
 TELEPHONE.....
 MAIL.....

Se porte candidat pour être représentant du Comité de quartier auquel mon lieu de résidence est rattaché :

cœur de ville zone Est zone Sud zone Ouest zone Nord

Quelles sont vos motivations pour représenter votre comité de quartier ?

.....

Le.....

Signature



APPEL A CANDIDATURE

M. Mme DATE DE NAISSANCE...../...../.....
 NOM – PRENOM.....
 ADRESSE.....
 TELEPHONE.....
 MAIL.....

Se porte candidat pour être représentant du Comité de quartier auquel mon lieu de résidence est rattaché :

cœur de ville zone Est zone Sud zone Ouest zone Nord

Quelles sont vos motivations pour représenter votre comité de quartier ?

.....

Le.....

Signature



La Municipalité souhaite développer la participation des citoyens sur leur territoire pour permettre à chaque Saint-Andréenne, chaque Saint-Andréen d'échanger, de promouvoir et s'investir pour sa commune. Cette démarche se veut apolitique et transparente. La représentativité, l'égalité hommes / femmes et la valorisation de l'engagement citoyen sont les valeurs fondatrices de notre engagement. Une Charte de la participation citoyenne sera rédigée et exposera les principes et valeurs qui nous guident.

Qu'est-ce qu'un Comité de quartier ? Un Comité de quartier est un groupe de travail composé d'habitants, commerçants et d'acteurs locaux bénévoles qui échangent, s'investissent et élaborent des projets collectifs sur leur territoire.

Pourquoi créer un Comité de quartier ? Mobiliser les habitants et leur permettre d'être acteurs de leur territoire, développer le vivre ensemble, et renforcer le pouvoir d'agir des habitants et leur capacité à intervenir dans le débat public,

Dans quels domaines d'intervention ? Tous les sujets d'intérêt général qui concernent le secteur peuvent être abordés comme le cadre de vie, la propreté, la prévention, la sécurité, la solidarité, la citoyenneté, l'animation locale, la culture, les sports et loisirs...

Quel périmètre pour mon quartier ? Les cinq comités de quartier sont délimités de manière homogène en cinq secteurs du territoire : le cœur du village, l'Est, l'Ouest, le Nord et le Sud.

Quelle organisation ? Les comités de quartier se réunissent régulièrement, tous les habitants y sont les bienvenus. Chaque comité peut travailler en commissions thématiques ou en groupes de travail. Les membres sont informés, consultés, concertés, sur les projets relatifs à leurs quartiers, ou ayant une incidence sur leur devenir et peuvent formuler des propositions. Des représentants des différents comités (un titulaire, un suppléant) seront proposés sur candidature afin de permettre des échanges et une communication efficace entre les Comités et la Municipalité.

Comment s'investir ? Il suffit de candidater pour devenir référent de son quartier avant le 31 janvier 2021. Le référent pourra être accompagné pour faire vivre les comités de quartier.

Pour candidater, Merci de soumettre votre candidature en remplissant ce bulletin et le remettre par mail à l'adresse : accueil@sangonis.fr ou à l'accueil de la mairie

La Municipalité souhaite développer la participation des citoyens sur leur territoire pour permettre à chaque Saint-Andréenne, chaque Saint-Andréen d'échanger, de promouvoir et s'investir pour sa commune. Cette démarche se veut apolitique et transparente. La représentativité, l'égalité hommes / femmes et la valorisation de l'engagement citoyen sont les valeurs fondatrices de notre engagement. Une Charte de la participation citoyenne sera rédigée et exposera les principes et valeurs qui nous guident.

Qu'est-ce qu'un Comité de quartier ? Un Comité de quartier est un groupe de travail composé d'habitants, commerçants et d'acteurs locaux bénévoles qui échangent, s'investissent et élaborent des projets collectifs sur leur territoire.

Pourquoi créer un Comité de quartier ? Mobiliser les habitants et leur permettre d'être acteurs de leur territoire, développer le vivre ensemble, et renforcer le pouvoir d'agir des habitants et leur capacité à intervenir dans le débat public,

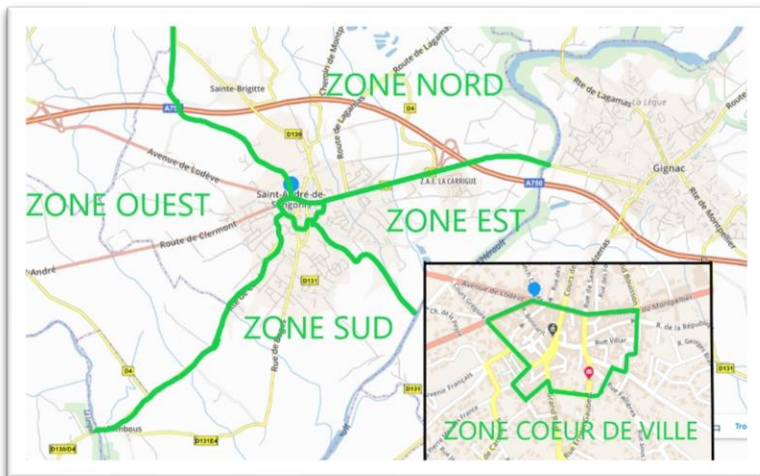
Dans quels domaines d'intervention ? Tous les sujets d'intérêt général qui concernent le secteur peuvent être abordés comme le cadre de vie, la propreté, la prévention, la sécurité, la solidarité, la citoyenneté, l'animation locale, la culture, les sports et loisirs...

Quel périmètre pour mon quartier ? Les cinq comités de quartier sont délimités de manière homogène en cinq secteurs du territoire : le cœur du village, l'Est, l'Ouest, le Nord et le Sud.

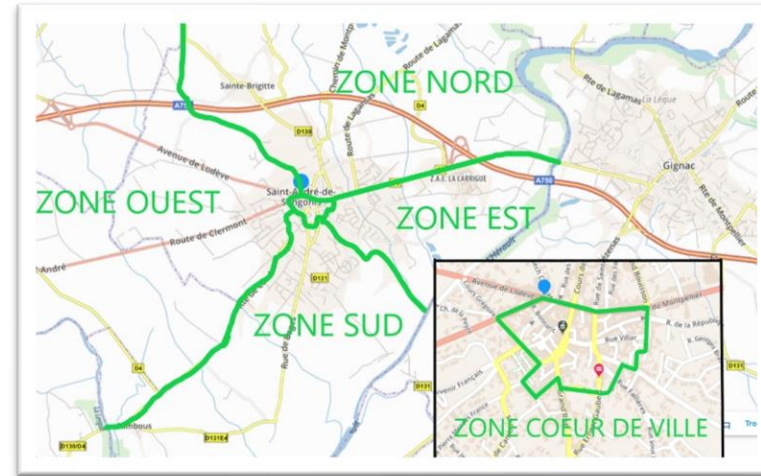
Quelle organisation ? Les comités de quartier se réunissent régulièrement, tous les habitants y sont les bienvenus. Chaque comité peut travailler en commissions thématiques ou en groupes de travail. Les membres sont informés, consultés, concertés, sur les projets relatifs à leurs quartiers, ou ayant une incidence sur leur devenir et peuvent formuler des propositions. Des représentants des différents comités (un titulaire, un suppléant) seront proposés sur candidature afin de permettre des échanges et une communication efficace entre les Comités et la Municipalité.

Comment s'investir ? Il suffit de candidater pour devenir référent de son quartier avant le 31 janvier 2021. Le référent pourra être accompagné pour faire vivre les comités de quartier.

Pour candidater, Merci de soumettre votre candidature en remplissant ce bulletin et le remettre par mail à l'adresse : accueil@sangonis.fr ou à l'accueil de la mairie



Ne pas jeter sur la voie publique



Ne pas jeter sur la voie publique